



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Point 128 de l'ordre du jour

### Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

## Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/65/560 et Corr.1) présenté par le Secrétaire général conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont apporté un complément d'information et des éclaircissements.
2. À la section II de son rapport, le Secrétaire général explique comment il est parvenu à l'estimation préliminaire des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013, qui s'élève à 5 456,1 millions de dollars (aux taux de 2010-2011). Il précise au paragraphe 3 que cette estimation repose sur les crédits ouverts pour couvrir les engagements de l'exercice en cours, dont le montant se chiffre à 5 159,0 millions de dollars. Il ressort de l'annexe I que ce dernier montant comprend 4 159,0 millions de dollars pour financer les activités régulièrement inscrites au budget ordinaire, le solde de 1 000,0 millions de dollars représentant le crédit ouvert pour financer les missions politiques spéciales en 2010-2011.
3. Le Secrétaire général a ensuite procédé à un certain nombre d'ajustements pour arriver au montant final de l'estimation préliminaire. S'agissant des activités normalement inscrites au budget ordinaire, il a ajouté 21,8 millions de dollars au montant de base pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant de la budgétisation sur toute la durée de l'exercice 2012-2013 des postes créés au cours de l'exercice 2010-2011 (effet-report). Il a ensuite retranché du résultat un montant de 45,9 millions de dollars correspondant aux dépenses non renouvelables de l'exercice en cours. Enfin, il a ajouté le montant estimatif des dépenses supplémentaires que les modifications des programmes devraient entraîner en 2012-2013, soit 81,0 millions de dollars (A/65/560, par. 4 à 12).



4. Au paragraphe 13 de son rapport, le Secrétaire général indique que, compte tenu des changements qui devront être apportés aux programmes ainsi que de l'effet-report de la création des postes et de l'élimination des dépenses non renouvelables, les ressources à allouer aux programmes pour l'exercice biennal 2012-2013 font apparaître une augmentation nette de 1,4 %, soit 56,9 millions de dollars. Toutefois, comme il ressort du paragraphe 21, la prise en considération du montant nécessaire pour financer les missions politiques spéciales pendant toute la durée de l'exercice, soit 1 240,2 millions de dollars, a pour effet de porter le montant total des prévisions de dépenses préliminaires à 5 456,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 297,1 millions de dollars, ou 5,8 %, par rapport aux crédits actuellement ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011.

5. Au paragraphe 18 de son rapport, le Secrétaire général indique que, comme pour les exercices précédents et conformément à l'article 5.6 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, les produits afférents à chaque programme feront l'objet au moment de l'établissement du budget d'un examen détaillé destiné à vérifier qu'ils conservent leur utilité. De ce fait, les propositions budgétaires finales tiendront compte des sources d'économies qu'on aura pu trouver en reconsidérant des activités qui ne s'imposent peut-être plus, en prenant de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité et en simplifiant les procédures. **Le Comité consultatif souligne à ce propos combien il importe que le Secrétaire général continue d'appliquer avec rigueur la procédure de réexamen des produits des programmes, afin de s'assurer de leur utilité et de garantir une utilisation optimale des ressources.**

6. **En ce qui concerne l'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice 2012-2013, le Comité consultatif approuve les ajustements proposés par le Secrétaire général pour tenir compte de l'effet-report de la création pendant l'exercice 2010-2011 de postes imputables au budget ordinaire et de la non-reconduction des crédits ouverts pour couvrir les dépenses non renouvelables de cet exercice. En revanche, pour ce qui est de l'augmentation de 81,0 millions de dollars représentant l'incidence des modifications à apporter au programme en 2012-2013, le Comité estime que le Secrétaire général devra démontrer, dans ses propositions budgétaires détaillées, qu'il a étudié toutes les possibilités d'économies dans le cadre de l'examen mentionné au paragraphe 18 de son rapport. À cet égard, rappelant qu'il a déjà insisté auparavant sur la nécessité d'établir le budget autrement que par reconduction, en quantifiant le volume global des ressources nécessaires pour exécuter les programmes et activités prescrits par l'Assemblée générale et d'autres organes (voir notamment A/64/7, par. 84, et A/62/7, par. 21), le Comité considère qu'il est prématuré de demander des ressources additionnelles pour faire face aux modifications prévues.**

7. Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif ne cesse d'être préoccupé par les répercussions budgétaires que peut avoir le maintien de postes financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions), initialement approuvés pour l'exercice de fonctions limitées dans le temps. **En conséquence, il recommande qu'autant que faire se peut, le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale, en même temps que le projet de budget-programme pour 2012-2013, une indication du nombre de postes imputables sur les crédits ouverts pour l'exercice en cours au titre du**

**personnel temporaire (autre que pour les réunions), et les renseignements dont on pourra disposer sur les fonctions qui y sont attachées.**

8. Comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, le Secrétaire général estime que le montant total du crédit requis pour financer les missions politiques spéciales en 2012-2013 s'établira à 1 240,2 millions de dollars, soit une augmentation de 240,2 millions par rapport à l'enveloppe de 1 000,0 millions de dollars approuvée pour l'exercice en cours. Au paragraphe 16 de son rapport, le Secrétaire général déclare que si la composition de ces missions est susceptible d'évoluer quelque peu en 2012-2013, le volume global des ressources nécessaires pour les financer ne devrait pas diminuer. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la hausse continue du coût des missions politiques spéciales était due à l'évolution de la situation sur le terrain, qui exigeait de renforcer la sécurité dans nombre de missions.

9. Au paragraphe 17 de son rapport, le Secrétaire général mentionne un certain nombre de caractéristiques par lesquelles les missions politiques spéciales se démarquent nettement des autres activités financées au moyen du budget ordinaire. Il précise notamment qu'aucune d'elles ne trouve place dans l'organigramme du Secrétariat, que les procédures suivies pour leur lancement n'obéissent pas au cycle de planification des programmes et de budgétisation et que de nouvelles missions peuvent être approuvées à tout moment. Constatant que de ce fait il a toujours été quasiment impossible de les programmer et de prévoir les ressources nécessaires de manière précise, le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à donner son avis quant au maintien de l'application aux missions politiques spéciales de la procédure d'établissement du budget ordinaire pour l'estimation des dépenses à inclure au titre de ces missions d'abord dans l'esquisse budgétaire, puis dans le budget-programme.

**10. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général s'est efforcé d'appliquer sa recommandation antérieure l'invitant à continuer de présenter les prévisions relatives aux missions politiques spéciales de manière à faire clairement ressortir la part qui leur est imputable, afin que l'Assemblée générale puisse évaluer plus aisément leur impact sur l'enveloppe proposée dans l'esquisse budgétaire (voir A/63/622, par. 6). Le Comité reste convaincu du bien-fondé de ce mode de présentation.**

11. Ainsi que l'indique le Secrétaire général dans son rapport, les montants indiqués dans l'esquisse budgétaire seront recalculés avant que l'Assemblée générale ne les approuve, afin de tenir compte, entre autres choses, de l'inflation et de l'évolution des taux de change. Le Secrétaire général souligne également que le montant global de l'estimation préliminaire des dépenses pour 2012-2013 sera revu en fonction des décisions que l'Assemblée aura pu prendre à sa soixante-cinquième session à l'issue de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de 2010-2011, des prévisions de dépenses révisées et des états d'incidences sur le budget-programme (A/65/560, par. 19 et 22).

12. Le Comité consultatif note à ce sujet que, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/266, le Secrétaire général a dressé, dans l'annexe II de son rapport, une liste détaillée des projets dont l'Assemblée est saisie ou qui devraient lui être présentés ultérieurement. Selon le Secrétaire général, ces projets, s'ils sont retenus, auront des incidences importantes sur le montant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (ibid., par. 24). Le Comité a obtenu un état actualisé de ces projets et de leurs

incidences financières éventuelles arrêté au 8 décembre 2010 (voir annexe). Il note que le montant de l'esquisse budgétaire augmenterait de 38,9 millions de dollars environ si l'on y incluait les prévisions de dépenses relatives aux projets dont l'Assemblée est saisie ou qui devraient lui être présentés prochainement. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale tienne compte des données actualisées figurant dans l'annexe au présent rapport lorsqu'elle examinera l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2012-2013.**

13. Le fonds de réserve fait l'objet du paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général tendant à ce que pour l'exercice biennal 2012-2013 le montant de ce fonds reste fixé à 0,75 % du montant global de l'enveloppe budgétaire.**

## Annexe

**Incidence sur l'esquisse budgétaire proposée  
pour l'exercice biennal 2012-2013 des projets  
dont l'Assemblée générale est saisie ou qui devraient  
lui être présentés ultérieurement<sup>a</sup>**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Estimation initiale (A/65/560)**

Crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011 (dont 2,7 millions de dollars au titre du Groupe de préparation et de soutien en cas de crise et 187 000 dollars au titre du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine) <sup>b</sup>	5 158 961,2
À ajouter : effet-report de la création des postes et d'activités approuvées en 2010-2011	21 827,0
À déduire : dépenses non renouvelables de l'exercice 2010-2011	(45 919,0)
À ajouter : activités ou manifestations nouvelles prévues ou demandées pour l'exercice 2012-2013	81 013,3
<b>Total partiel</b>	<b>5 215 882,5</b>

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des missions politiques spéciales, à hauteur du programme en cours <sup>c</sup>	240 181,9
<b>Estimation préliminaire des dépenses de 2012-2013</b>	<b>5 456 064,4</b>

**Premier rapport sur l'exécution du budget (A/65/589)<sup>d</sup>**

Crédits additionnels :	
a) Dépenses imprévues et extraordinaires	6 911,2
b) Décisions prises par les organes directeurs (y compris 5,0 millions de dollars pour les locaux intégrés de la MANUI)	5 000,0
c) Prévisions révisées pour tenir compte de l'inflation, de la variation des taux de change et de l'ajustement des coûts standard	(22 239,1)
CCQAB	(5 000,0)
<b>Total partiel, premier rapport sur l'exécution du budget</b>	<b>(15 327,9)</b>
<b>Dépenses non nécessaires en 2012-2013</b>	<b>(6 911,2)</b>
<b>Total, premier rapport sur l'exécution du budget</b>	<b>(22 239,1)</b>

**Prévisions de dépenses révisées (rapports dont l'Assemblée générale sera saisie à sa soixante-cinquième session)<sup>e</sup>**

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	2 482,6
CCQAB	(353,5)
Effet-report sur 2012-2013	2 633,6
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	(300,9)
<b>Total, Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit</b>	<b>4 461,8</b>

Administration de la justice (évaluation du système actuel et des ressources correspondantes)	7 627,5
<i>CCQAB</i>	(6 539,6)
Effet-report sur 2012-2013	1 087,9
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	–
<b>Total, administration de la justice</b>	<b>2 175,8</b>
Nouvelle organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité et prévisions révisées relatives au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix), du projet de budget-programme de l'exercice 2010-2011, en rapport avec le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	3 181,1
<i>CCQAB</i>	–
Effet-report sur 2012-2013	445,8
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	(3 011,0)
<b>Total, renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité</b>	<b>615,9</b>
Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice 2010-2011 et concernant les fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes)	430,1
<i>CCQAB</i>	–
Effet-report sur 2012-2013	1 072,6
<b>Total, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme</b>	<b>1 502,7</b>
Prévisions révisées concernant la section 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice 2010-2011, comme suite à l'augmentation du nombre des membres du Comité des droits des personnes handicapées	319,7
<i>CCQAB</i>	–
Effet-report sur 2012-2013	483,5
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	–
<b>Total, droits des personnes handicapées<sup>f</sup></b>	<b>803,2</b>
Rapport du Secrétaire général sur la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris les responsabilités du Directeur général de l'informatique <sup>g</sup>	1 280,3
<i>CCQAB</i>	(1 280,3)
Effet-report sur 2012-2013	–
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	–
<b>Total, stratégie TIC</b>	<b>–</b>
Prévisions de dépenses révisées pour tenir compte de l'élargissement du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille <sup>h</sup>	–
<i>CCQAB</i>	–
Effet-report sur 2012-2013	135,4
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	–
<b>Total, Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille<sup>f</sup></b>	<b>135,4</b>

Prévisions de dépenses révisées pour tenir compte de l'élargissement du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants conformément à l'article 5 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture		2 331,5
CCQAB		(1 539,7)
Effet-report sur 2012-2013		755,2
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013		(36,6)
<b>Total, Sous-Comité pour la prévention de la torture<sup>f</sup></b>		<b>1 510,4</b>
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa quinzième session		2 469,0
CCQAB		(181,6)
Effet-report sur 2012-2013		4 270,1
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013		(253,3)
<b>Total, Conseil des droits de l'homme</b>		<b>6 304,2</b>
Demande de subvention pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (A/65/570) <sup>i</sup>		15 559,8
CCQAB <sup>j</sup>		(5 677,2)
Effet-report sur 2012-2013 <sup>k</sup>		2 356,8
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013 <sup>j</sup>		(9 882,6)
<b>Total, Tribunal spécial pour la Sierra Leone</b>		<b>2 356,8</b>
<b>États d'incidences sur le budget-programme présentés par les grandes commissions de l'Assemblée générale à la soixante-cinquième session<sup>l</sup></b>		
Renforcement de la gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) <sup>m</sup>		
CCQAB		
Effet-report sur 2012-2013		
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013		
<b>Total, renforcement de l'UNRWA</b>		
État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) dans son rapport <sup>n</sup>		
CCQAB		
Effet-report sur 2012-2013 <sup>o</sup>		18 840,0
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013		–
<b>Total, CFPI</b>		<b>18 840,0</b>
Comité des droits économiques, sociaux et culturels <sup>l, p</sup>		
CCQAB		
Effet-report sur 2012-2013		
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013		
<b>Total, Comité des droits économiques, sociaux et culturels</b>		

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants<sup>l</sup>

CCQAB

Effet-report sur 2012-2013

Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013

**Total, Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants**Projet de décision du Comité contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants<sup>h</sup>CCQAB<sup>g</sup>Effet-report sur 2012-2013<sup>r</sup>

Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013

**Total, Comité contre la torture****69,4**Décision du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale<sup>l</sup>

CCQAB

Effet-report sur 2012-2013

Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013

**Total, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale**Prévisions révisées comme suite à la création du Comité des disparitions forcées<sup>l</sup>

CCQAB

Effet-report sur 2012-2013

Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013

**Total, Comité des disparitions forcées**Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable<sup>h</sup>CCQAB<sup>g</sup>Effet-report sur 2012-2013<sup>s</sup>Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013<sup>l</sup>**Total, Mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable****145,0**Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves<sup>l</sup>

CCQAB

Effet-report sur 2012-2013

Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013

**Total, Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves**Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban<sup>l</sup>

CCQAB

---

Effet-report sur 2012-2013

Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013

---

**Total, Déclaration et Programme d'action de Durban**

---

**Rapports dont l'Assemblée générale devrait être saisie à la reprise de sa soixante-cinquième sessions<sup>f, t</sup>**

Prévisions de dépenses révisées concernant la capacité de résilience de l'Organisation (y compris le centre informatique secondaire)

CCQAB

Effet-report sur 2012-2013

Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013

---

**Total, capacité de résilience de l'Organisation**

---

Examen stratégique de tous les biens immobiliers<sup>t</sup>

CCQAB

Effet-report sur 2012-2013

Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013

---

**Total, examen stratégique de tous les biens immobiliers**

---

Plan stratégique pour la préservation du patrimoine du Palais des Nations Unies à Genève<sup>t</sup>

CCQAB

Effet-report sur 2012-2013

Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013

---

**Total, Plan stratégique pour la préservation du patrimoine du Palais des Nations Unies à Genève**

---

**Rapports dont l'Assemblée générale devrait être saisie à sa soixante-sixième session<sup>t</sup>**

Application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies<sup>u</sup>

---

**Montant total des prévisions de dépenses révisées et des incidences sur le budget-programme éventuelles qui pourraient devoir être prises en compte dans l'estimation préliminaire**

**38 923,3**

---

<sup>a</sup> Établie d'après les renseignements disponibles ou attendus au 8 décembre 2010.

<sup>b</sup> Crédits ouverts initialement (résolution 64/244 A à C de l'Assemblée générale) et crédits ouverts ultérieurement (résolutions 64/260 et 64/288).

<sup>c</sup> Estimation fondée sur les missions en cours pendant l'exercice 2010-2011, compte tenu de celles dont le mandat a été mené à bonne fin ou n'a pas été renouvelé, ainsi que des nouvelles missions commençant en 2011.

<sup>d</sup> D'après le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/65/589).

<sup>e</sup> Compte non tenu des décisions restant à prendre par la Cinquième Commission.

<sup>f</sup> Approuvé par la Cinquième Commission lors de consultations officielles.

<sup>g</sup> Le montant projeté des ressources nécessaires pour l'exercice 2010-2011 se chiffre à 8 535 400 dollars. Il est proposé de financer la consolidation des technologies de l'information et des communications à l'aide du budget ordinaire (15 %), du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (62 %) et des fonds extrabudgétaires (23 %), et de répartir au prorata les dépenses relatives à des projets partagés, tels que le progiciel de gestion intégré. La part de 15 % imputée au budget ordinaire se monterait à 1 280 300 dollars.

Voir notes page suivante

(Suite des notes du tableau)

- <sup>h</sup> Les dépenses additionnelles pour 2010-2011 seront financées au moyen du crédit global ouvert au chapitre pertinent du budget-programme.
- <sup>i</sup> En application du paragraphe 11 de l'annexe I à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, la subvention de 15 559 810 dollars demandée pour financer les dépenses du Tribunal spécial pour la Sierra Leone du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 décembre 2011 sera prélevée sur le crédit ouvert pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.
- <sup>j</sup> Après la parution du rapport du Secrétaire général, le Tribunal spécial a reçu de nouvelles annonces de contributions du Monténégro (1 000 dollars), du Royaume-Uni (631 960 dollars) et des États-Unis d'Amérique (4 455 445 dollars). De ce fait, le Tribunal est en mesure de couvrir ses dépenses sans l'aide d'une subvention jusqu'au 31 décembre 2010, date à laquelle il devrait disposer d'un excédent de 586 050 dollars. Le Comité consultatif a reçu des renseignements actualisés sur le financement dont le Tribunal aura besoin du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 29 février 2012. Il note que la demande de subvention a été ramenée à 12 239 344 dollars, soit 9 882 594 dollars pour l'année 2011 et 2 356 750 dollars pour janvier et février 2012.
- <sup>k</sup> La subvention supplémentaire de 2 356 750 dollars demandée pour financer les dépenses du Tribunal spécial du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2012 fera partie des dépenses imputables sur le crédit à ouvrir au titre des missions politiques spéciales visées au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, dont l'Assemblée générale sera saisie à sa soixante-sixième session.
- <sup>l</sup> À déterminer.
- <sup>m</sup> Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution 64/89 de l'Assemblée générale, par laquelle cette dernière priaît le Secrétaire général d'aider au renforcement institutionnel de l'Office en lui fournissant des ressources financières suffisantes provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.
- <sup>n</sup> Si l'Assemblée générale approuve les recommandations de la Commission, les modalités de financement de 10,1 millions de dollars de dépenses seront examinées en même temps que les rapports sur l'exécution du budget de 2010-2011; le financement des dépenses prévues en 2012-2013 sera examiné dans le cadre du projet de budget-programme pour cet exercice.
- <sup>o</sup> Le montant de 18,8 millions de dollars indiqué pour 2012-2013 représente les nouveaux besoins. Les modalités de financement des dépenses à hauteur de 10,1 millions de dollars seront examinées en même temps que les rapports sur l'exécution du budget-programme de 2010-2011. Si le montant nécessaire ne peut être approuvé dans le cadre de l'examen du premier rapport sur l'exécution de ce budget-programme, il viendra s'ajouter aux ressources additionnelles à prévoir pour l'exercice biennal 2012-2013, dont le montant passerait alors de 18,8 millions de dollars à 28,9 millions de dollars.
- <sup>p</sup> Reporté de la session de fond de 2010 du Conseil économique et social.
- <sup>q</sup> Les dépenses prévues devant en principe être financées au moyen des crédits déjà ouverts pour 2010-2011, il n'a pas été établi d'état des incidences sur le budget-programme.
- <sup>r</sup> Montant fondé sur l'état des incidences du projet de décision présenté oralement à la Troisième Commission. Il représente les dépenses à prévoir en 2012-2013.
- <sup>s</sup> Montant fondé sur l'état, présenté oralement, des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/65/L.52 concernant la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable. On estime à 145 000 dollars les dépenses à engager en 2012-2013 pour la tenue de la troisième réunion intersessions. Le coût des services qu'il faudra fournir à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable n'est pas encore connu; il sera communiqué par le Secrétaire général conformément aux procédures établies lorsque l'Assemblée générale aura arrêté la date et les autres modalités de la Conférence.
- <sup>t</sup> Non compris les dépenses qui pourraient découler du rapport du Conseil de justice interne.
- <sup>u</sup> Conformément au paragraphe 33 de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, dans lequel celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-sixième session, un rapport sur l'application de ladite résolution, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats.